Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI NUVEMBRE DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Rapport n° 27

Infurmazione rilative à a messa à dispusizione di u cunservatore di u museu à prò di a cumuna di Zonza

Information relative à la mise à disposition du conservateur du musée au profit de la commune de Zonza

Dans le cadre du programme de rénovation et de développement du musée de la Résistance de Zonza, la commune en question a sollicité la ville de Bastia afin de pouvoir s'appuyer sur les conseils d'un expert qui aura pour mission d'accompagner les services dans cette transition et d'assurer l'authenticité scientifique des collections exposées.

À cet effet, par délibération du 16 novembre 2023, il a été approuvé la mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Bastia, afin d'exercer les fonctions de conservateur du patrimoine auprès de la commune bénéficiaire, à raison d'une journée par mois, à compter du 1er octobre 2023.

Afin de poursuivre cet accompagnement et d'assurer la continuité de cette mission d'expertise scientifique et patrimoniale, il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour une durée de trois ans, selon les mêmes modalités, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante à compter du 1er octobre 2026.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement par la commune d'accueil des charges correspondant à la quotité de travail effectuée par l'agent en son sein, conformément aux dispositions réglementaires applicables à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

En conséquence, il est proposé :

- De prendre acte du renouvellement de cette mise à disposition pour une durée de trois ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à sa mise en œuvre.